

Piton Crève-Coeur



Visorando



Randonnée n°92668

Une randonnée proposée par Netra

Une très brève ascension à un petit sommet, qui permet de bénéficier d'un superbe panorama à 360° avec la mer presque de tous côtés.

Durée :	0h50	Difficulté :	Facile
Distance :	1.8km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	122m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	122m	Commune :	Sainte-Anne (Martinique) (97227)
Point haut :	171m		
Point bas :	49m		

Description

Départ au parking à proximité des ruines d'une ancienne sucrerie, sur la petite route qui relie les quartiers Bareto et Crève-Coeur, à Saint-Anne.

Le chemin est large, par endroits il est aménagé avec des marches.

(D/A) Du parking, se diriger vers l'Ouest en empruntant le chemin le plus au Sud. Suivre ce chemin pendant environ 300 mètres.

(1) A un croisement, prendre à gauche le chemin qui s'élève sur les flancs du Piton, en le contournant par la droite (dans le sens de la marche). Quand la pente se redresse, le chemin fait quelques courts lacets.

(2) A la bifurcation, tourner à angle aigu sur la gauche pour atteindre rapidement le sommet équipé d'une plate-forme.

La descente s'effectue par le même chemin qu'à l'aller jusqu'au parking **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking**
N 14.452194° / O 60.851629° - alt. 49m - km 0
- 1 Croisement au pied du Piton**
N 14.452402° / O 60.854526° - alt. 83m - km 0.33
- 2 Bifurcation sous le sommet du - Piton Crève-Cœur**
N 14.449917° / O 60.855917° - alt. 170m - km 0.81
- D/A Parking**
N 14.452194° / O 60.851629° - alt. 49m - km 1.8

Informations pratiques

Bien que très courte et sans difficulté, cette promenade nécessite d'être équipé de "vraies" chaussures (chaussures de marche ou tennis).

Cette promenade se situe dans la partie la plus sèche de la Martinique. Elle peut donc être effectuée pratiquement à toute période de l'année.

Prévoir de l'eau et de quoi se prémunir du soleil.

S'informer au sujet du [serpent fer de lance](#) (trigonocéphale).

Randonnée effectuée deux fois par l'auteur, la première le 05 avril 1983, la seconde le 1^{er} novembre 1983.

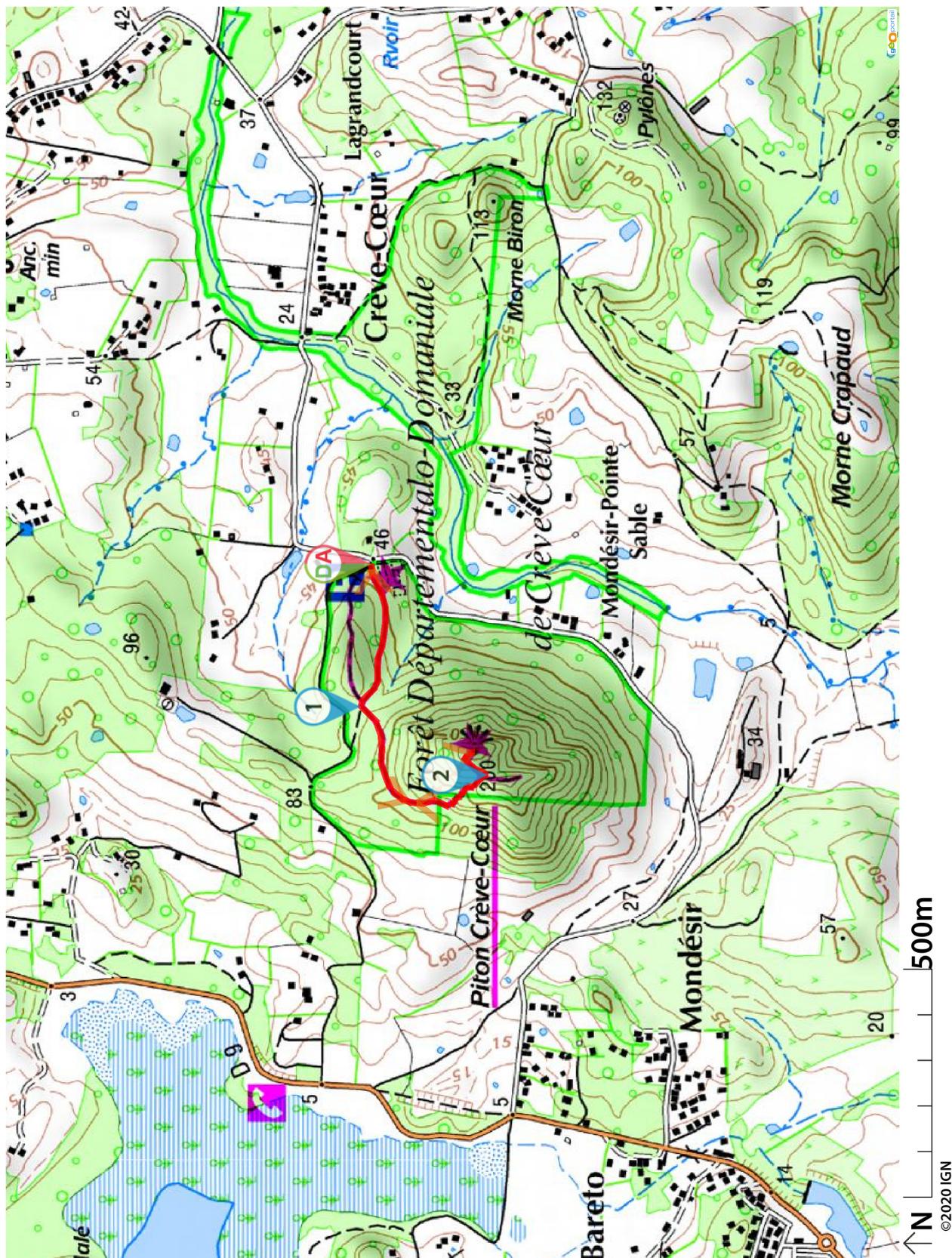
A proximité

Superbe panorama depuis le sommet, avec vue sur la mer Caraïbe, le morne Larcher et le rocher du Diamant à l'Ouest, le canal de Sainte-Lucie au Sud et l'océan Atlantique à l'Est.

Végétation "sèche": arbustes, agaves, plantes grasses, etc.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-piton-creve-coeur/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

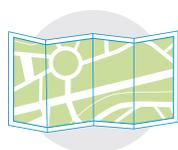
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



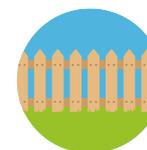
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.